



FICHE DE PRESENTATION DU SITE FR7200747 « Massif du Layens »

Le dispositif européen Natura 2000

La démarche Natura 2000 est née de l'application de deux Directives européennes :

- la directive " Habitats " de 1992 qui prévoit la création de Zones Spéciales de Conservation ou ZSC pour la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de flore et de faune à valeur patrimoniale ;
- la directive " Oiseaux " de 1979 qui prévoit la création de Zones de Protection Spéciales ou ZPS pour la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages.

L'ensemble de ces zones forme à l'échelle du territoire européen un réseau écologique communément appelé réseau Natura 2000.

L'objectif de ce réseau s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable en permettant de "maintenir la biodiversité des milieux en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent". Les sites Natura 2000 doivent donc être le lieu

Présentation du site

Le site du Layens couvre 5 594 ha.

La majorité des milieux sont des forêts, des pelouses et des prairies.

16 habitats relèvent de la Directive « habitats faune flore » dont 4 sont d'intérêt communautaire prioritaire.

Les milieux de pelouses sont intégralement ciblés par le réseau Natura 2000. Ils occupent une part

d'une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels.

Chaque site est doté d'un plan de gestion appelé DOCUMENT d'OBJECTIFS ou DOCOB. Ce document définit les orientations de gestion et précise leurs modalités de financement.

Il contient un état des lieux écologique et socio-économique du site. L'analyse de cette photographie du territoire permet de hiérarchiser les enjeux et de définir des objectifs de gestion. Ceux-ci sont alors traduits en mesures de gestion mises en œuvre sur la base du volontariat par les propriétaires, gestionnaires et usagers du site.

A défaut de collectivité porteuse du DOCOB, seul un diagnostic écologique est conduit, avec pour objectif de pouvoir donner l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site. Le présent résumé est donc issu du diagnostic écologique du site Natura 2000 conduit par l'Office National des Forêts entre 2009 et 2012.

importante des habitats sur le site. Leur état de conservation globalement défavorable (pour 40 % d'entre eux) traduit la mutation du paysage et des écosystèmes.

Cependant, l'état de conservation des habitats naturels dans leur globalité est bon pour 76 % d'entre eux.

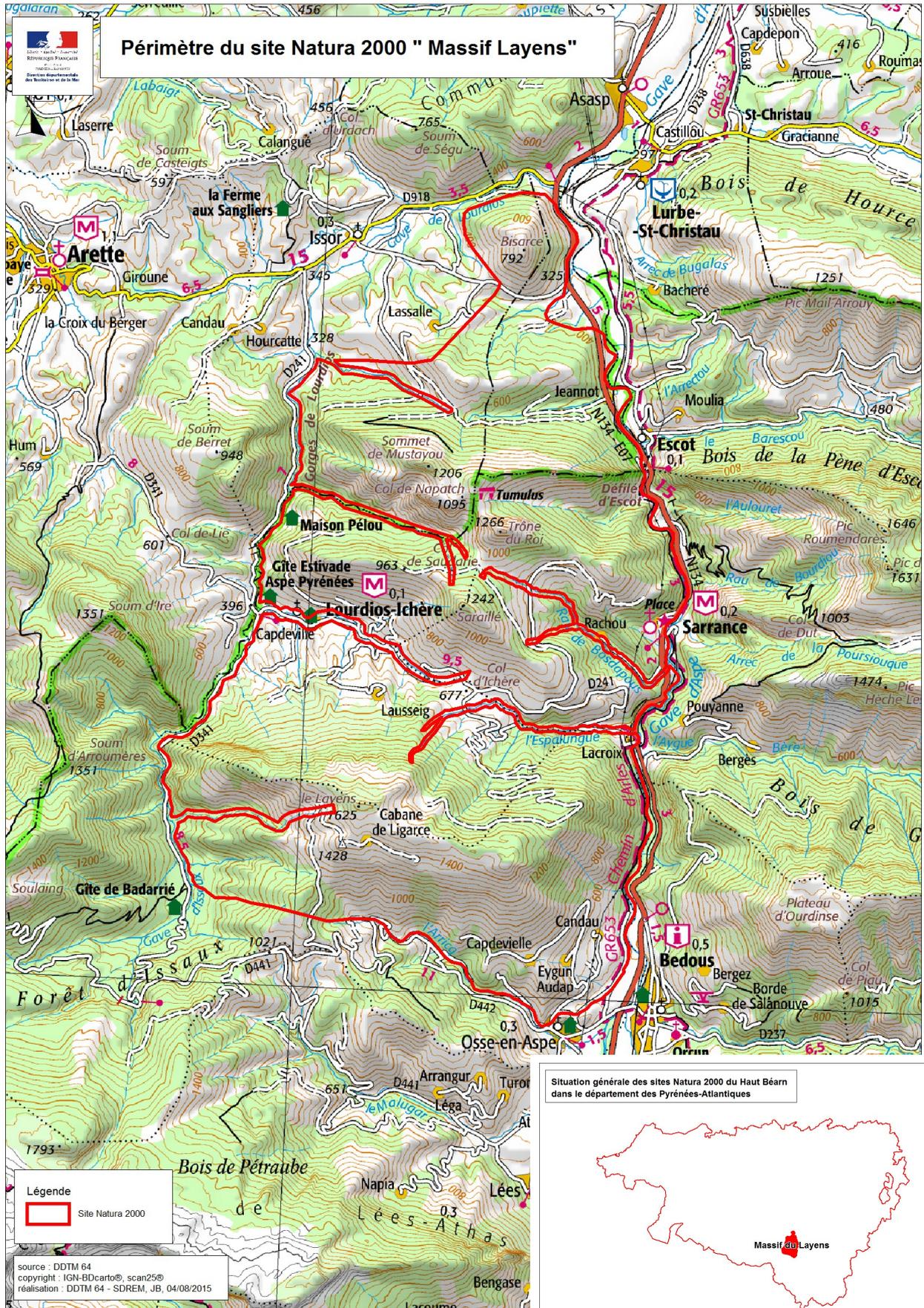
Informations clefs

- Arrêté ministériel portant désignation du site : 22 juillet 2014
- Surface : 5 594 ha
- Préfet coordonnateur : préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Portage du site : Etat (DDTM des Pyrénées-Atlantiques)
- Approbation du diagnostic écologique : juillet 2015

Liste des communes concernées par le site :

Asasp-Arros, Issor, Lourdios-Ichère, Osse en Aspe, Sarrance.

La carte du site :



Les habitats d'intérêt communautaire

Le site héberge **16 habitats d'intérêt communautaire** représentant 21 % de la surface du site soit 1 151 ha.

Type de milieu	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Surface (ha)	Niveau d'enjeu
Forêts et fructifères	9120	Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	225,4	Modéré à Fort ¹
	9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	59,1	Fort
	91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	0,5	Modéré
Landes et fourrés	4030	Landes sèches européennes	23,8	Modéré à Fort ¹
	4060	Landes alpines et boréales	19,3	Modéré
	4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	23,8	Très fort
	5110	Formation stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	52,6	Modéré
Milieux rocheux	8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	11,2	Très fort
	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	47,9	Modéré à Très fort ¹
Ourlets et mégaphorbiaies	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	31,7	Modéré à Fort ¹
Pelouses	6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	41,1	Modéré à Très fort ¹
	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillement sur calcaires (Festuco-Brometalia) [*sites d'orchidées remarquables]	356,1	Très fort
	6230*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	248,5	Faible à Fort ¹
Prairies et pâtures	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	2,7	Fort
Zones humides	7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	0,2	Fort
	7230	Tourbières basses alcalines	6,9	Modéré
Total			1150,9	

¹ : selon les différents habitats élémentaires (un habitat générique, qui correspond à la directive « habitat faune flore », est décliné en différents habitats élémentaires)

Les pelouses sèches calcicoles représentent l'habitat communautaire dominant sur le site. Cette dominance est d'autant plus marquée qu'elle intègre les faciès d'embroussaillement ou d'ourlets thermophiles, si ces derniers sont directement en dynamique avec ces pelouses. Cette conditionnalité n'est pas mise en évidence dans les tableaux et cartes du diagnostic écologique. Les surfaces relevant de l'habitat 6210 sont donc nettement supérieures à celles indiquées dans le tableau ci-dessus.

Les pelouses et forêts acidiphiles représentent avec les pelouses calcicoles les principaux habitats naturels d'intérêt communautaire du site. Le reste des habitats naturels d'intérêt communautaire du site occupe une répartition spatiale localisée et d'une manière globale de faibles surfaces.

Les espèces d'intérêt communautaire

Ce sont des espèces qui peuvent être en danger de disparition, vulnérables, essentielles dans le rôle qu'elles tiennent dans un écosystème donné, rares ou propres à un territoire bien défini ou à un habitat spécifique. Les espèces de Faune et de Flore d'intérêt communautaire sont mentionnées à l'annexe II de la directive «Habitats».

Sur le site « Massif du Layens », **9 espèces animales d'intérêt communautaire** sont présentes. Bien qu'une grande richesse floristique soit recensée, aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été identifiée sur le site.

Statut de présence	Nom vernaculaire	Nom latin	Niveau d'enjeux	Degré de conservation
Chiroptères				
Avérée	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	Modéré	Inconnu
Avérée	Vespertilion à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Modéré	Inconnu
Avérée	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Modéré	Bon
Avérée	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Très fort	Bon
Mammifères				
Avérée	Desman	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Très fort	Inconnu
Avérée	Loutre	<i>Lutra lutra</i>	Modéré	Bon
Insectes Coleoptères				
Avérée	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Faible	Bon
Avérée	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Faible	Bon
Avérée	Rhysodes sulcatus	<i>Rhysodes sulcatus</i>	Très fort	Inconnu

Le niveau d'enjeu est très fort pour espèces animales :

- Le Petit Rhinolophe compte de fortes populations, plusieurs centaines d'individus ayant été dénombrés, et dans un état de conservation favorable. Le caractère très favorable de ce site explique l'enjeu très fort pour cette espèce.
- Le Rhysode est présent de façon certaine dans le bois Serrot Deu Bouch, des observations ayant été faites à proximité. De plus le site compte des surfaces propices à l'espèce, ce qui explique cet enjeu très fort.
- Le Desman est une espèce liée aux milieux aquatiques et sera donc traité avec les sites « cours d'eau ». Néanmoins son niveau d'enjeux est très fort pour les sites Natura 2000 du Haut Béarn.

Une espèce animale présente un niveau d'enjeu exceptionnel, bien que n'étant pas d'intérêt communautaire. Il s'agit de la Grenouille des Pyrénées, espèce rare et endémique des Pyrénées.

Des enjeux du site aux actions concrètes

Le site Natura 2000 « Massif du Layens » présente de véritables enjeux pour la conservation d'habitats naturels et de nombreuses espèces d'intérêt communautaire.

Le diagnostic écologique permet de réaliser une première approche des objectifs de gestion à mettre en œuvre sur le site. Toutefois, un inventaire socio-économique est nécessaire pour compléter la réflexion et définir de véritables orientations pour le site.

Les objectifs de conservation :

Les objectifs de conservation consistent simplement à maintenir les éléments écologiques remarquables sur le site. Aucune action de gestion n'est envisagée si ce n'est la surveillance dans le temps de l'évolution

démographique des populations ou des habitats naturels. Cet objectif concerne principalement les habitats stables et sans menace des milieux rocheux, parois calcaires et éboulis calcaires mais également certaines pelouses de vires herbeuses.

Les objectifs de préservation :

Les objectifs de préservation ont pour vocation le maintien des pratiques favorables à la préservation des espèces ou des habitats ciblés. Ces formations sont liées partiellement ou intégralement à l'activité humaine. Le maintien de ces activités est donc une nécessité pour la préservation de ces éléments.

Cet objectif concerne le Mésobromion et les landes épineuses à Genêt d'Espagne. Leur préservation passe par le maintien de l'activité pastorale et de la fauche. Le feu en tant qu'opération de gestion n'est pas recommandé pour ces milieux fragiles. Il peut, à terme, être la cause de leur destruction.

Une espèce animale est concernée par les objectifs de préservation, il s'agit du petit Rhinolophe. Son maintien sur le site dépend de la ressource en gîte de reproduction (borde principalement) et de la diversité structurelle du paysage lui offrant une large gamme de zones de chasse. En état, le site semble présenter tous les optimums écologiques favorables à l'espèce. Le maintien des milieux ouverts (étage des Bordes notamment), entrecoupés de milieux plus ou moins boisés, sont les conditions nécessaires à la bonne préservation de l'espèce.

Les objectifs de gestion :

Ces objectifs se traduisent par la mise en œuvre ou l'adaptation d'une gestion de territoire favorisant les composants écologiques qui en sont l'objet.

Les pelouses du Mésobromion et des landes épineuses forment un complexe de milieux calcaires auxquels viennent s'ajouter les faciès d'embroussaillage thermophiles qui s'expriment en dynamique naturelle avec les habitats de landes et de pelouses.

L'objectif pour ces milieux est le maintien ou le rétablissement dans l'espace de la mosaïque de ces complexes. A ces fins, les actions suivantes doivent être envisagées :

- mise en place d'un pâturage extensif (ovin, bovin) qui peut selon les cas de figures être appuyé en préalable par des opérations mécaniques de génie écologique.
- gestion fine des feux pastoraux, qui doivent être limités aux capacités de résilience de l'habitat. Les feux doivent être évités impérativement dans les faciès landicoles. Seuls les feux de régénération pour les landes vieillissantes seront envisagés.
- gestion d'entretien mécanique par réouverture du milieu, lorsque les ressources humaines et animales sont insuffisantes sur certains secteurs.

Pour le Rhysodes, sa présence est conditionnée par le maintien d'une nécromasse (bois mort) importante en forêt et par la continuité spatiale des forêts dans le temps. Aussi dans les secteurs de présence, la gestion forestière sera adaptée aux exigences de l'espèce. Sera envisagée la mise en œuvre d'une gestion jardinée par pied d'arbre ou par petite entité (parquet). Le maintien des arbres sénescents et des sapins constituent une priorité.

Enfin, pour le Petit rhinolophe une conservation de bâtisses favorables est nécessaire ainsi qu'une adaptation de l'architecture (toits ardoisés). Une gestion de territoire favorisant la diversité et la mosaïque de milieu est également nécessaire. Cette gestion passe par l'activité pastorale qui structure le paysage ainsi que par l'activité forestière qui devra veiller à maintenir ou créer une diversité de milieux enclavés aux milieux forestiers (clairières et lisières).

Pour tous renseignements sur le dispositif Natura 2000 et le massif du Layens, les services concernés sont disponibles :

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques
Service Développement Rural Environnement
Montagne
Cité administrative, Bd Tourasse, CS 57577, 64032
Pau cedex
tél : 05 59 80 86 00
courriel : ddtm-drem@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

DREAL Aquitaine Limousin Poitou Charente -
SPREB
Division milieux naturels et paysage
Cité Administrative -Rue Jules Ferry - Boite 55
33090 Bordeaux cedex
tél : 05.56.24.88.22
courriel : coline.garde@developpement-durable.gouv.fr

Pour aller plus loin

Site de la DREAL : cartes et données

<http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/dordogne-gironde-landes-lot-et-garonne-pyrenees-a230.html>

Le portail Natura 2000

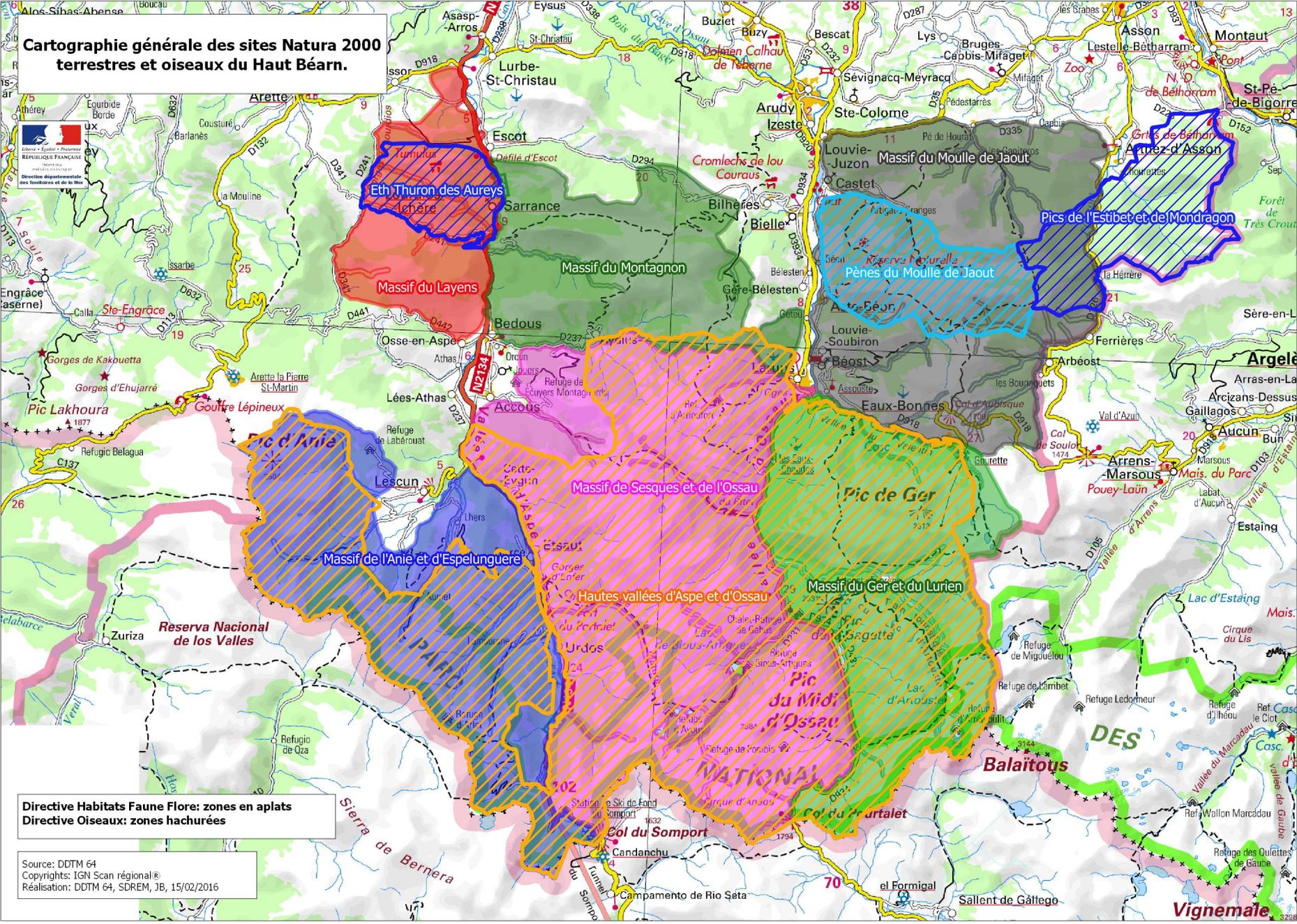
www.developpement-durable.gouv.fr

Muséum national d'histoire naturelle:

<http://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/natura2000>



Cartographie générale des sites Natura 2000 terrestres et oiseaux du Haut Béarn.



Directive Habitats Faune Flore: zones en aplats
 Directive Oiseaux: zones hachurées

Source: DDTM 64
 Copyrights: IGN Scan régional®
 Réalisation: DDTM 64, SDREM, JB, 15/02/2016